

L'Aveu!

Ainsi notre publication du mois de mars n'a pas plu à la Direction Générale.

Pour la première fois, la Direction de Steria France, a répondu directement à notre tract. Pourquoi pas.

Nous sommes d'ailleurs persuadés que la communication de la Direction est notre meilleur vecteur pour qu'on comprenne que la Direction se comporte en employeur, défend ses intérêts d'employeur et n'en a rien à faire des revendications des salariés.

Encore faut-il faire preuve de correction dans les moyens utilisés.

Donc la Direction a envoyé sa réponse à tous les salariés, dont l'immense majorité travaillant en clientèle n'avaient pas connaissance de ce sur quoi répondait la direction. Sans parler des contre-vérités de cette réponse.

La CGT ne peut communiquer que par le biais du tract. La diffusion par mail lui est interdite. Nous ne chercherons pas à utiliser de manière détournée, clandestine, l'utilisation de la messagerie. Nous préférons obtenir un droit qui sera reconnu pour tous. Sans biais.

Naïvement nous avons officiellement demandé un droit de réponse auquel le PDG a répondu laconiquement par un mail qu'il a fait envoyer par son assistante. Quelle élégance, surtout pour refuser ce droit de réponse à tous les salariés impliqués par le mail de la DG.

A titre de contre-vérité, le point sur les négociations. Soit disant les OS et la CGT en particulier les bloquent. L'aveu est venu en réunion de CE où l'employeur a indiqué que si les réunions ne se poursuivaient pas c'est qu'il n'était pas prêt. Comme l'on dit les faits sont têtus, les organisations syndicales et en premier l'intersyndicale (CGT, CGC et CFDT) ont fait des propositions écrites alors que la direction n'a pas de réponse écrite à celles-ci.

Sans parler de la réflexion à propos d'un salarié en état de choc parlant de « dossier cousu de fil blanc ». C'est indigne. Point.

SOUTIEN AU CAMARADE PÉDÉGÉ!

SALAIRE: +17%

Cher camarade pédégé,

Nous avons appris incidemment par le biais d'un forum sur un site boursier - désolé, mais tu comprendras, camarade, que ce genre de site n'est pas trop notre tasse de thé - que des actionnaires de Steria s'émouvaient de ta revendication salariale, porté par ton organisation syndicale - le « conseil d'administration ». Celle-ci doit être soumise, si l'on en croit ces actionnaires excités, à l'approbation de l'Assemblée Générale le 30 mai 2008. Ton exigence porteraient atteinte à leurs intérêts!!!! On croit rêver! Crois en notre expérience revendicative, c'est toujours pareil, dès que l'on demande des augmentations de salaire, on a l'impression qu'on leur pique directement dans la poche! Faut dire que t'y vas pas avec le dos de la cuillère! 17% d'augmentation en une année. Mazette! Mais bon, faut bien vivre. Le pouvoir d'achat quoiqu'en dise l'INSEE, se dégrade. C'est que ça bouffe du pétrole les bagnoles.

Avec 500 000€ t'as plus rien maintenant! Avec 700, 800 000 € l'an, on peut respirer. Fini les problèmes de fin de mois. Certains disent même que t'aurais prévu une mesure de rattrapage pour gagner autant que tes collègues britanniques. T'as bien raison, il manquerait plus que tu sois victime de discrimination.



En tous cas, t'es « couillu » comme on dit!

Nous, pauvres organisations syndicales, on demande que les salariés aient une évolution de leur salaire entre 2001 et maintenant au niveau de la hausse du coût de la vie mesurée par l'INSEE. 14%. Tu dois nous trouver « p'tit joueur ». En plus qu'on demande que soit respecté le principe « A travail égal, salaire égal » pour que cessent toutes les discriminations salariales: Entre les hommes et les femmes, entre les anciens et les plus jeunes, etc...

Fais gaffe tout de même pendant l'Assemblée Générale, pour s'opposer à ta demande, ils vont te dire qu'augmenter ton salaire c'est une mesure qui

menacera ton emploi, si, si!. Alors d'ici que quelqu'un relaque ton poste...regardes bien autour de toi!

Maintenant comment tu vas expliquer au Directeur des Relations Sociales qu'il doit s'opposer à notre demande d'augmentation de salaire et dire à l'assistante de département, à l'employé des Moyens Généraux, au technicien informatique, à l'ingénieur, au consultant que Steria n'est pas responsable de la hausse des prix et que la perte de pouvoir d'achat n'est qu'illusion? Le pauvre, il va se faire lyncher! A moins qu'il ne sorte la sempiternelle rengaine que les organisations syndicales bloquent les négociations par des demandes « inconsidérées »....

En tous cas n'hésites pas si tu veux qu'on intervienne le 30 en pleine « Assemblée Générale », je te l'assure cela fera de l'effet....

Participation exercice 2007: Désinformation...

La direction a annoncé ce que sera la participation pour 2007 par une note daté du 7 avril.

1ere désinformation: «*les bons résultats en 2007 ont généré une participation aux bénéfiques pour un montant global de 4 694 741,30 euros*». Mais en ne disant pas tout, cela voudrait dire que les années précédentes Steria n'a pas eu de bon résultat? Qui pourrait croire cela?

2ème désinformation: «*Les critères de distribution seront définis par un accord de participation Steria négocié avec les partenaires sociaux avant le 31/12/2008*».

La négociation avec les organisations syndicales a eu lieu l'année dernière. Elle s'est soldée par un échec car la direction refusant de changer la formule de calcul. Pourtant celle-ci, qui est celle retenue par la loi en l'absence d'accord, a montré son inefficacité à générer de la participation malgré les bons résultats en 2005 et 2006.

La direction tente une manœuvre de dernière minute sachant que la formule par défaut ne peut plus être changée dès lors que les résultats de l'entreprise sont connus. C'est pour cela que la négociation

devait aboutir avant le 30 juin 2007.

Le seul intérêt pour la direction - les réactions épidermiques de celle-ci l'ont confirmé - est que la participation puisse être versée en action. Alors qu'en l'absence d'accord, la participation est obligatoirement versée sur compte courant bloqué. La direction doit verser immédiatement la participation aux salariés selon les règles prévues par le Code du Travail plutôt que de tergiverser.

Pour info le TMO (le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées) au deuxième semestre 2007 était de 4,65%

Heures supplémentaires: Travailler plus ... pour leur faire gagner plus

La direction a communiqué au Comité Central d'Entreprise des documents concernant un bilan des heures supplémentaires effectuées.



Nous savons par des témoignages de salariés que les chiffres donnés ne reflètent pas la réalité. Beaucoup des heures effectuées sont dissimulées. La direction joue double jeu: elle ferme les yeux sur les dépassements de la durée légale effectués par les salariés puis affirme sans sourciller que ces heures effectuées n'ont jamais été faites à la demande de la hiérarchie. Souvent elles le sont par demande orale du client.

Le hic c'est que la loi prévoit un contingent annuel d'heures supplémentaires par salarié. Il est fixé à Steria par l'accord RTT à 90h. Pour qu'il y ait dépassement, le CE doit être consulté préalablement et l'Inspection du Travail doit donner son autorisation.

Les documents donnés par la Direction Générale montrent qu'en plusieurs endroits des salariés ont été amenés à dépasser ce contingent.

La CGT a donc demandé à la Direction qu'elle nous fournisse les autorisations des différentes Inspections du Travail.

Pour rappel utile aux salariés présents sur les établissements parisiens de Steria: Tous les salariés sont soumis à un horaire collectif : 9h-12h30 14h-17h30. Tout dépassement doit être noté sur le CRA, même si celui-ci n'est pas l'outil idéal.

L'inspection du Travail pourrait être amenée à intervenir prochainement pour vérifier que Steria n'enfreint pas les règles de la durée du travail...

Les Relations Sociales à Steria: Le château hanté

Qu'est devenu le service des relations sociales depuis le dernier numéro de la Fibre ?

Nous évoquons l'épidémie incontrôlable à laquelle nous avons assisté dans ce service qui a abouti à la disparition de plusieurs salariés et par conséquent à la liquéfaction de ce service. Depuis, même la DRH France a fui.

A croire que la Direction organise sa propre incapacité à pouvoir négocier et pouvoir dire: « Ecoutez nous ne sommes pas prêts! »

Au lieu de cela, le responsable des relations sociales se ferme encore plus à la négociation, mais peut-être est-ce là sa mission, à savoir bloquer l'avancée des revendications collectives.

La dernière : le directeur des relations sociales nous fait envoyer un mail :nous convoquer pour prendre contact avec un cabinet externe:

Bonjour,
Dans notre souhait de poursuivre l'ouverture du dialogue social chez Steria, nous avons décidé de travailler avec un consultant extérieur, **Monsieur Paul Calandra**, du **Cabinet ANTEE**. Paul Calandra a notamment occupé la fonction de Directeur Général Adjoint de Thomson CSF et était en charge des ressources humaines et des affaires sociales.
Afin qu'il puisse connaître l'ensemble des partenaires sociaux de Steria, nous vous proposons de pouvoir le rencontrer au **161, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS** et vous invitons à le contacter au **01 40 76 70 06**.

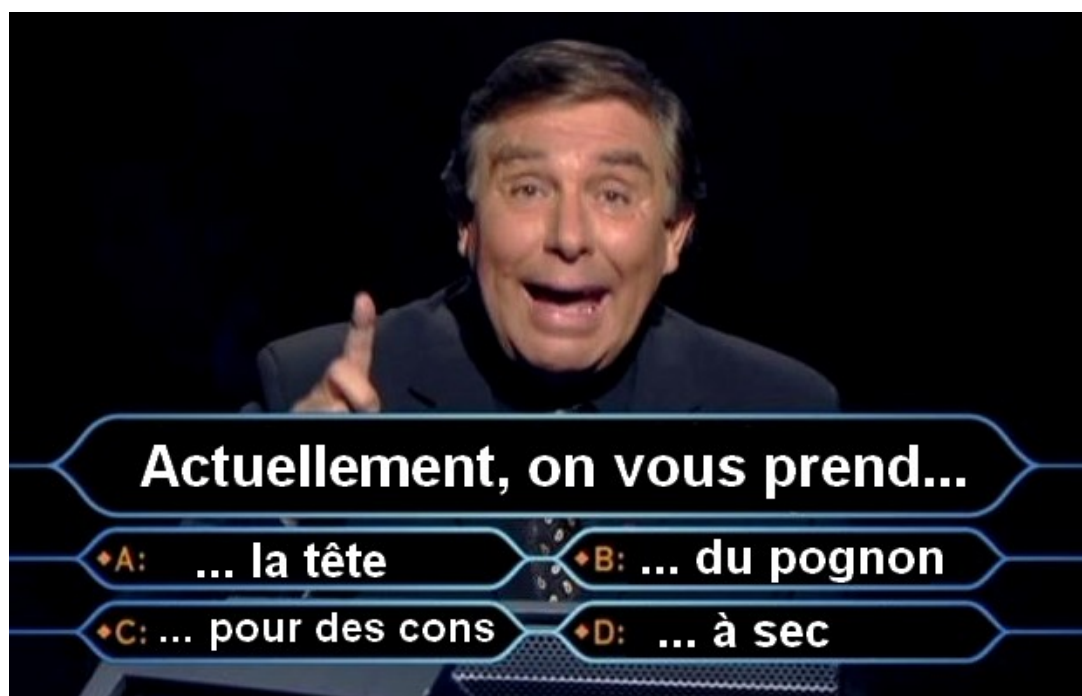
Vous pourrez par ailleurs, si vous le souhaitez, inviter un membre de votre organisation syndicale.

Bien cordialement,

Alexandre d'Hauteville
Directeur des Relations Sociales

Que la direction ait besoin de consulter un conseil pour améliorer sa façon d'appréhender le dialogue social, pourquoi pas. De là à poser ce cabinet comme la référence incontournable en matière de dialogue social, et de demander aux organisations syndicales « d'aller à confesse » est pour le moins méprisant.

La CGT a proposé en son temps devant le constat du blocage du dialogue social de faire une réunion globale pour aborder tous les points en souffrance. Nous avons même pris l'image d'un « Grenelle » pour montrer l'urgence et la volonté d'aboutir. Après avoir fait mine d'accepter un temps, la Direction Générale a refusé.



RETRAITES:

CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION A 41 PUIS 42 ANS

Selon une note du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) du mois d'avril, « **maintenir à 40 ans la durée de cotisations à taux plein coûterait plus de 4 milliards d'euros à l'horizon 2020** » (AFP, 4 avril).

⇒ **4 milliards auxquels il faut comparer les 23,9 milliards d'exonérations de cotisations patronales en 2006** (site internet de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale).

Qu'est-ce que les exonérations de cotisation patronales ?

« *Les allègements (de cotisation) ne sont qu'un bon moyen pour le management d'augmenter les profits sans aucun effort de sa part. Le management a intérêt à bloquer les promotions des salariés. Il est « récompensé par une détaxation s'il les rémunère au rabais ».* C'est écrit noir sur blanc dans un rapport de la Cour des comptes (septembre 2006) fait à la demande de la commission des finances de l'Assemblée nationale » (Les Echos 25/05/2007).

Les réformes de 1993 et 2003 en indexant le niveau des pensions sur les prix et non sur l'évolution du salaire moyen ont déjà conduit à une baisse effective des pensions de 30%. Elles ont fait passer la durée de cotisation de 37,5 à 40 annuités soi-disant pour financer le régime des retraites.

Et aujourd'hui, il faudrait accepter :

- ⇒ un nouvel allongement de la durée de cotisation ;
- ⇒ une nouvelle baisse du niveau des pensions ;
- ⇒ la remise en cause des 2 ans de bonification par enfant pour les femmes ;
- ⇒ et ... de nouvelles exonérations pour les employeurs !

Toujours les mêmes qui paient, ça suffit !

La CGT exige :

- Le niveau des pensions doit être au minimum de 75% du salaire net pour tous les salariés
- Aucune pension inférieure au niveau du SMIC net
- Retour à l'indexation sur l'évolution du salaire moyen
- Reconnaissance des périodes d'études, de formation, d'inactivité forcée pour l'établissement de la carrière complète.
- Les revenus financiers des entreprises doivent être soumis à contribution pour financer le régime de retraite

Bulletin d'adhésion - de contact

Je souhaite : rencontrer la CGT

Adhérer

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Entreprise :

Téléphone :

E-mail :

Catégorie professionnelle (entourer)

employé

Technicien

Ingénieur

Cadre

A remettre à un(e) militant(e) CGT ou à retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'études - 263 rue Paris - 93.514 Montreuil cedex, Tél. 01 48 18 84 34, fax 01 48 18 84 86, e-mail : fsetud@cgt.fr

Permanence juridique au siège de la Fédération à Montreuil – nous contacter